



# Instructions aux auteures et auteurs

*Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur votre contribution à la rédaction du Bulletin d'information (ou «Newsletter») de la SRFP. Merci beaucoup pour cela ! Soutenue financièrement par le SEFRI, cette Newsletter a pour mission de présenter les caractéristiques et les résultats des plus importantes recherches portant sur la formation professionnelle en Suisse. Dans ce document, nous consignons différents éléments formels qui faciliteront la rédaction de vos articles.*

*In diesem Manual halten wir die wichtigsten Formalien fest. Beachten Sie insbesondere die in Punkt 8 sowie dem Anhang erwähnte Nutzungsabtretung, der Sie durch Kenntnisnahme zustimmen.*

## 1. Textes

Votre texte devra comprendre entre 10 000 et 12 000 caractères (hors références bibliographiques). Veuillez nous contacter si vous souhaitez qu'il soit plus long (nous nous abstiendrons alors de le traduire en français).

Ce texte devra contenir les éléments suivants :

- Première ligne (mention du thème de l'article)
- Titre
- Chapeau (texte court précédant le corps de l'article et résumant son message : maximum 1000 caractères)
- Informations succinctes sur l'auteure ou l'auteur
- Notes de bas de page éventuelles
- Références bibliographiques éventuelles
- Champs de texte supplémentaires à négocier (prendre contact avec nous)
- Résumé (maximum 2000 caractères)

## 2. Contenu et style

Veuillez rédiger un texte qui rende vos principaux résultats de recherche accessibles et compréhensibles à un lectorat élargi, c'est-à-dire non spécialisé. Les "Contributions à l'enseignement et à la formation professionnels" sont conçues comme un pont entre la recherche et la pratique. Essayez de rester aussi descriptif que possible dans votre texte - les exemples en disent souvent plus long que les théories. Il n'est pas dérangeant que le résumé présente des redondances par rapport au corps de l'article, veuillez, cependant, à ce qu'il mentionne en quoi les conclusions de votre recherche peuvent être utiles à la pratique.

## 3. Genre

Nous n'utilisons ni « \* », ni « / » à l'intérieur d'un mot pour marquer les différences en fonction du genre. Nous contournons le problème du marquage différencié du genre de la façon suivante : nous parlons, par exemple, de « conseillères et de conseillers d'orientation », d' « orientation professionnelle » ou de « conseil consultatif ».



### **3. Profil des auteurs et auteurs**

Le nombre d'auteurs et d'auteures ne doit pas dépasser trois personnes, pour des raisons de mise en page, car nous présentons chaque auteure et auteur à l'aide d'une photographie. Veuillez nous envoyer une photo de chaque auteure et auteur.

### **4. Traductions**

Si vous employez des termes techniques, des formulations de question de recherche ou des graphiques qui sont également disponibles en version allemande, veuillez aussi nous les envoyer en allemand car nous faisons traduire la plupart des contributions dans cette langue.

### **5. Références**

Dans la mesure du possible, veuillez lier les références citées dans votre bibliographie aux articles correspondants, disponibles sur Internet. Cela donnera à votre texte une importante valeur ajoutée en tant que source de référence.

### **6. Marketing**

Nous diffuserons votre contribution aussi largement que possible :

- Nous publierons votre contribution par le biais du Bulletin d'information (mailing) ;
- Nous placerons votre contribution sur notre site internet ;
- Nous renverrons à votre contribution sur LinkedIn ;
- Votre contribution sera également déposée sur le serveur de documents suisse "edudoc", dont les fonds sont automatiquement intégrés sur les portails de recherche allemands, selon la norme de la FIS Bildung Literaturdatenbank).

Pour faciliter notre tâche, aidez-nous :

- En suggérant trois à dix mots-clés que nous pourrions utiliser pour mettre votre texte en lien avec d'autres contributions sur le site de la SRFP. Ces mots-clés permettront également de s'assurer que votre contribution est mentionnée dans les moteurs de recherche susmentionnés ;
- En utilisant votre réseau pour faire connaître le Bulletin d'information de la SRFP et pour le valoriser !

### **7. Copie de votre article publié**

Afin d'obtenir la version publiée de vos textes, veuillez vous inscrire au Bulletin d'information de la SRFP ([www.sgab-srfp.ch/fr/newsletter](http://www.sgab-srfp.ch/fr/newsletter)). En effet, nous n'envoyons aucune copie des articles publiés directement aux auteurs. Vous retrouverez également votre contribution sur le site internet de la SRFP.

### **8. droits d'utilisation**

En publiant votre contribution dans Transfer, vous en acceptez l'utilisation, telle qu'elle est décrite dans les deux pages suivantes. Elle comprend en particulier la transmission d'un pdf de votre contribution aux deux serveurs de l'éducation edudoc et au VET repository du BIBB allemand.



# *Droits d'utilisation*

## *des articles de «Transfert. Formation professionnelle dans la recherche et la pratique»*

Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP)

### Préambule

(1) La SRFP soutient l'exigence d'un accès libre et complet aux résultats de la recherche financée par des fonds publics et privés selon le principe de l'Open Access. En créant un serveur de documents (site web), elle a mis en place les conditions organisationnelles et l'infrastructure technique nécessaires à la mise à disposition des publications scientifiques issues de la recherche en formation professionnelle. En outre, la SRFP s'efforce d'assurer une diffusion plus large sur d'autres portails de formation tels que edudoc ou le repository du BIBB.

### § 1 Objet du contrat, validité et réalisation du contrat

(1) L'objet du contrat est l'ouvrage publié par "Transfer. Formation professionnelle dans la recherche et la pratique" d'un ou de plusieurs auteurs.

(2) La SRFP enregistre l'œuvre au sein de la structure du serveur de la SRFP en tant que publication électronique et permet l'accès et le téléchargement gratuits de celle-ci via Internet.

(3) L'auteur(e) assure que l'œuvre ainsi que les images ou graphiques qu'elle contient ne violent pas les droits de tiers. Il ou elle est en outre autorisé(e) à disposer librement des droits d'utilisation des droits d'auteur nécessaires à l'exécution du présent contrat. Cela vaut en particulier pour les œuvres à plusieurs auteurs.

(4) Le contrat est conclu par la prise de connaissance d'un e-mail par l'auteur(e). Il fait partie intégrante d'un manuel qui est envoyé aux auteurs par e-mail.

### § 2 Concession de droits

(1) L'auteur accorde à la SRFP le droit d'utilisation simple et illimité de l'œuvre faisant l'objet du contrat aux fins mentionnées dans le préambule. En font notamment partie le droit d'utiliser l'œuvre

a) de l'enregistrer seule ou en tant que partie d'ouvrages collectifs ou de bases de données sur des supports de données numériques et de la rendre accessible au public, également sous forme de pdf ;



b) de convertir l'œuvre dans d'autres formats de données si l'objectif du contrat ou le développement technique l'exigent ; cela vaut également si la mise en page de l'œuvre doit être modifiée de ce fait ; l'intégrité du contenu doit être maintenue ;

c) de les transmettre à d'autres portails tels que le serveur éducatif edudoc ou le dépôt allemand VET à des fins d'archivage à long terme.

### § 3 Prestations de l'auteure ou de l'auteur

(1) L'auteur(e) remet à la SRFP l'œuvre de la SRFP faisant l'objet du contrat pour la rédaction et la mise en forme.

(2) En cas de deuxième publication, l'auteur indique à la SRFP la source et la date de la première publication.

(3) En cas de réutilisation ultérieure du texte rédigé par l'auteur(e) à un autre endroit, la source est mentionnée (Transfer. Formation professionnelle dans la recherche et la pratique. SRFP, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle).

### § 4 Prestations de la SRFP

(1) La SRFP assure la mise en œuvre rédactionnelle et technique nécessaire à une mise à disposition publique. Pour ce faire, elle agit en contact étroit avec l'auteur et obtient son accord pour la publication.

(2) La SRFP met l'œuvre faisant l'objet du contrat à la disposition du public sur son serveur web. Elle assure en outre la transmission au serveur suisse de l'éducation edudoc ainsi qu'au VET-repository du BIBB allemand. Sur ces serveurs, l'ouvrage est disponible au téléchargement en format pdf.

(3) La SRFP s'efforce de commercialiser l'ouvrage par l'envoi d'une newsletter et par des activités dans les médias sociaux.

### § 5 Droit d'auteur

(1) Lors de la mise à disposition de l'œuvre faisant l'objet du contrat, la SRFP veille à une diffusion protégée par le droit d'auteur. Celle-ci s'oriente vers les licences de creative commons ([www.creativecommons.org](http://www.creativecommons.org)).

(2) En règle générale, la SRFP dote l'œuvre faisant l'objet du contrat de la licence CC BY-NC-SA. Celle-ci autorise "tout sauf l'utilisation commerciale ; le partage sous la même licence ; la mention de l'auteur". Les contributions sont accompagnées du logo correspondant.



(3) L'auteur a le droit d'adapter cette licence à ses besoins. Des explications sont disponibles à l'adresse suivante

[https://www.uni-due.de/imperia/md/images/ogesomo/flyer\\_cc-lizenzen.pdf](https://www.uni-due.de/imperia/md/images/ogesomo/flyer_cc-lizenzen.pdf)